

Sécurité routière aux abords de l'école et sur le parking de l'école maternelle

Nous constatons depuis plusieurs mois des comportements mettant en danger la sécurité de nos enfants.



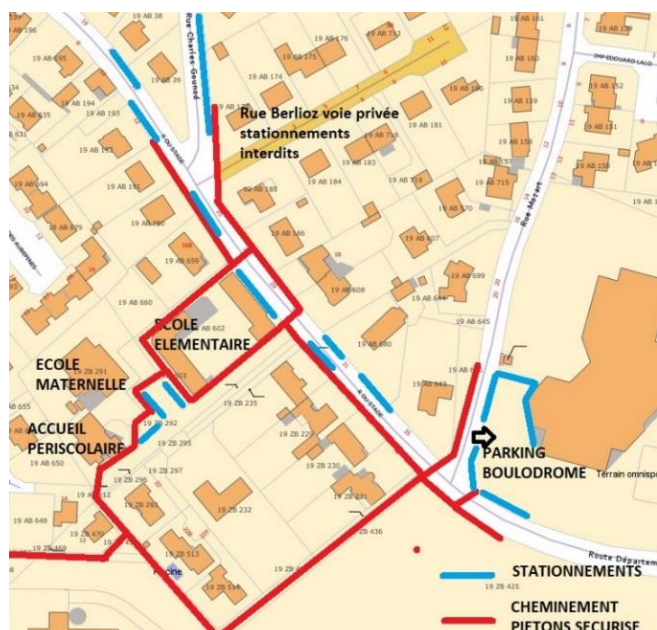
RAPPEL



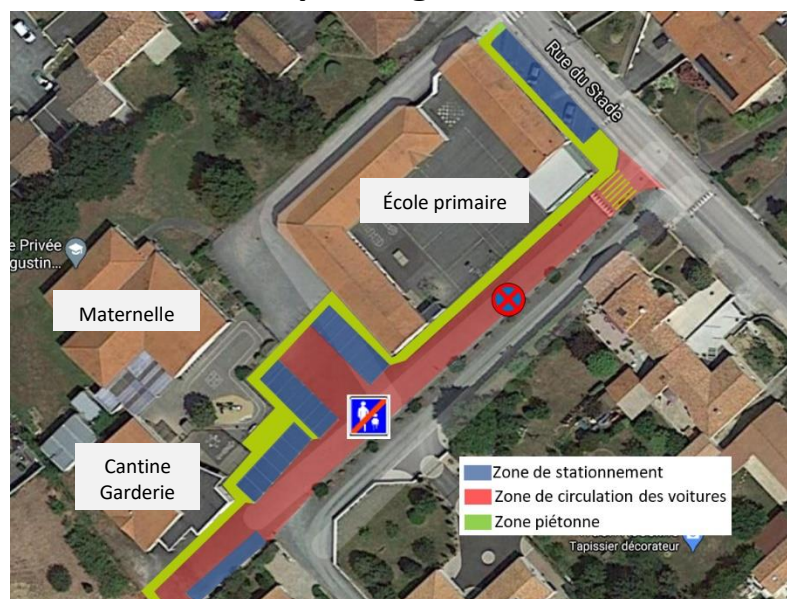
- De stationner sur les trottoirs et sur les passages piétons.
- De stationner devant une propriété privée.
- De stationner, le long de la cour élémentaire ou le long de la voie d'accès au parking "maternelle" (marquage jaune sur la bordure).
- De traverser le parking de l'école maternelle, les enfants à la main. Les véhicules manquent de visibilité et les piétons entravent la fluidité des va-et-vient des véhicules.

Zones de stationnement à votre disposition

Aux abords de l'école



Sur le parking de l'école



*Par ailleurs, le parking "maternelle" est réservé aux familles des élèves de maternelle.

La sécurité de nos enfants est l'affaire de tous. Et l'enseigner à nos enfants est important. Nous comptons sur vous.

Le directeur de l'école et l'OGEC